

x

INTERVENTION DE M. Pierre MAUROY

à l'Assemblée Nationale

(22 avril 1986)

Monsieur le ministre d'Etat,

Mes chers collègues,

C'est un bien curieux texte, en vérité,
que celui que le gouvernement propose à notre
approbation.

Curieux d'abord parce que le titre ne
correspond pas au contenu. Il s'agit en effet d'un

projet de loi " autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social". En réalité le texte ne se borne pas à autoriser, il comporte déjà des décisions, dont celle qui tend à privatiser l'essentiel du secteur public ou encore à remettre en cause la loi de démocratisation de celui-ci.

Non concordance entre le titre et le contenu, donc, mais je ne la mentionne que pour mémoire, comme un indice de la hâte avec laquelle le projet a été rédigé.

Curieux texte ensuite car il crée une situation inédite. Jamais la République n'avait offert un tel spectacle, celui d'une Assemblée nouvellement élue et que le premier texte en discussion propose de dessaisir. Convenez qu'il y ait là de quoi surprendre !

D'autant plus qu'au lieu de permettre un travail normal en commission, vous l'avez interrompu de manière abusive. Prétextant les 230 amendements déposés par le Groupe Socialiste, vous avez opéré un véritable coup de force en réduisant

les débats à 13 heures et en empêchant l'examen au fond de votre texte.

Dois-je vous rappeler qu'en 1982, j'avais laissé l'Assemblée Nationale examiner un à un les 1438 amendements déposés par l'opposition d'alors au projet de loi sur les nationalisations?

Dois-je rappeler que le débat sur les nationalisations avait duré 118 heures et 45 minutes ?

Je vous le dis, Monsieur le ministre, les socialistes n'ont pas l'intention de bloquer la discussion. Ils ont du Parlement une autre conception que celle de l'opposition d'hier.

Mais vous ne pouvez prétendre interdire aux législateurs que nous sommes de préciser votre texte, de défendre les acquis de la précédente législature et de vous obliger à apporter des réponses aux questions que nous ne sommes pas seuls à nous poser.

Je redoute en effet que dans votre refus de laisser travailler les commissions, se révèle surtout l'incapacité du gouvernement à dire concrètement ce qu'il entend faire et comment il entend le faire.

J'ose espérer que vous laisserez au moins notre débat aller en son terme.

Car, notre Assemblée risque de ne pouvoir débattre de son propre dessaisissement! Le Conseil des ministres a en effet autorisé, le Premier ministre, à recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. De ce fait, le débat s'ouvre et se poursuivra, s'il se poursuit, sous la menace d'une interruption brutale que vous avez le pouvoir de provoquer à tout moment.

S'il est un reproche que vous ne méritez pas, c'est celui de traiter le Parlement avec trop de considération !

Certes, l'article 49, alinéa 3, a des vertus. Je serais mal venu à les nier après en avoir fait usage.

Certes l'article 38 a des qualités que j'ai également appréciées. Mais rendez-moi cette justice que je ne suis jamais allé jusqu'à les utiliser simultanément! Il n'y a, à votre méthode, qu'un seul précédent : celui de 1967. Un parlementaire de l'époque l'avait justement qualifié en disant que l'article 38 plus l'article 49, alinéa 3, c'est l'article 16 bis.

Le ministre, aurait-il si peu confiance en sa majorité qu'il faille ainsi la brusquer ?

Je le dis fermement : les libertés que vous prenez avec la représentation nationale sont excessives. Elles sont choquantes, même si elles ne sont pas irrégulières du point de vue de la procédure.

J'ajoute que le coup de force institutionnel que vous êtes en train de perpétrer a pour but d'imposer un texte qui n'est pas conforme à l'article 38 de la Constitution. Celui-ci, en effet, ne permet de recourir aux ordonnances qu'à condition que soient définies

avec précision les finalités des mesures envisagées. Cette précision est une exigence démocratique minimale en même temps qu'une condition justement rappelée par le Conseil constitutionnel.

Or cette condition, à l'évidence, n'est pas remplie.

De deux choses l'une, ou vous savez quel type de règles vous comptez mettre en place, au moins dans leurs grandes lignes, et la loi d'habilitation doit les indiquer; ou vous l'ignorez et ne pouvez alors obtenir l'autorisation demandée.

Tel qu'il est, votre projet n'est en réalité qu'un blanc-seing. Il permet au gouvernement de faire absolument ce qu'il veut, sans limite, sans contrainte et sans indications préalables. Cela l'article 38 ne le permet pas.

Bien sûr les mesures envisagées devront, écrivez-vous : conforter l'emploi des jeunes et favoriser leur embauche, améliorer le placement

des demandeurs d'emploi, mieux prendre en compte les variations d'activité et les conditions de fonctionnement des entreprises ou encore inciter à la création d'emplois. Soit ! Ces objectifs sont légitimes, ces objectifs sont primordiaux, et nous ne vous avons pas attendus pour y travailler.

Vous parlez bien à votre aise du "traitement social du chômage", mais pendant plus de trois ans, il a permis de stabiliser le chômage ! Et nous avons toujours dit qu'il ne constituait pas un remède, que la solution à la crise de l'emploi passe par un retour à la croissance.

Mais, du point de vue constitutionnel, vos objectifs répondent-ils à l'exigence de précision ? Evidemment non.

Cette imprécision qui frappe l'ensemble du texte est d'ailleurs si vraie que vous l'avez vous-même implicitement reconnue. Comment interpréter autrement le dépôt tardif de vos amendements ?

Sur ce point je soulignerai tout particulièrement l'imprécision de l'article 5 de votre texte concernant les nationalisations réalisées avant 1981. Elles sont à examiner distinctement.

Non seulement parce que durant 23 ans vous vous en êtes bien accomodés, mais aussi parce que J. CHIRAC lui-même en déclarant dans un hebdomadaire le 24 mars 1981 "je ne propose pas de dénationalisations, je propose en revanche qu'on ne nationalise rien d'autre" a clairement mis à part les nationalisations de 1945-46.

Lorsqu'on examine votre projet, on voit que vous seriez autorisés à modifier le code du travail, la législation fiscale, la législation sociale. Or, compte tenu d'une part de l'imprécision de la délégation, compte-tenu d'autre part de ce que toute mesure peut avoir des effets directs ou indirects sur l'emploi, ou sur la concurrence, cela revient à dire que vous pourriez faire très exactement ce que vous voulez dans tous les domaines du droit économique et social.

Ce n'est pas une loi d'habilitation, c'est une loi de pleins pouvoirs! De telles lois n'existent plus dans notre droit constitutionnel!

Est-il concevable qu'un gouvernement se trouve autorisé, sans contrôle, à détruire ce qui a été bâti par les différentes Républiques ? Est-il concevable de faire table rase d'un siècle de luttes sociales et de leurs acquis ?

L'article 38 a pour objet, en prévoyant que les ordonnances doivent servir à l'exécution d'un programme, d'exiger des précisions sur l'ampleur et la finalité des délégations, d'éviter qu'une majorité parlementaire, incertaine d'ailleurs, indécise ou craintive, puisse se décharger de toutes ses responsabilités sur le gouvernement.

C'est ce que vous n'avez pas compris. C'est en cela que votre texte n'est pas conforme à la Constitution.

"Le gouvernement est comme un enfant qui

se fâche de ne pouvoir garder dans la main la poignée d'eau qu'il vient de saisir". C'est en ces termes qu'en décembre 1981 notre collègue Charles MILLON nous expliquait - je le cite - que "le changement ne se décrète pas par ordonnances". Comme ses propos acquièrent soudain une étrange résonnance ! Avez-vous donc oublié si vite ce que vous proclamiez hier si haut ?

Mesdames et Messieurs les élus de la majorité,

lorsque vous êtes depuis des décennies en charge des responsabilités de l'Etat, vous vous laissez volontiers glisser dans un conservatisme somnolent, dans l'immobilisme du laisser-faire. Le pays y est habitué et sans doute était-ce l'une des motivations des votes en votre faveur après les années de réformes que nous avons conduites, après une modernisation sans précédent de l'ensemble de la société française.

Or, les Françaises et les Français, doivent prendre conscience que tel n'est pas le sens de la politique qui nous est proposée

aujourd'hui. Elle n'est pas conservatrice, elle est réactionnaire !

Elle prétend détruire non seulement l'oeuvre de la précédente législature, mais aussi celle de bien d'autres gouvernants. Y compris l'oeuvre conduite par le général de Gaulle à la Libération. Y compris, en matière de contrôle des licenciements, l'oeuvre de M. Jacques CHIRAC il y a un peu plus de dix ans !

De telles crispations ont correspondu, au cours de notre histoire, à toutes les périodes de Restauration. Vos dénationalisations sont comparables à la volonté de Louis XVIII d'imposer à nouveau le drapeau à fleur de lys !

Ces restaurations n'ont jamais constitué les pages les plus glorieuses de notre histoire.

*

*

*

A) LA PROTECTION SOCIALE

Mes chers collègues,

Je ne vais pas analyser point par point le dispositif qui nous est proposé. Chacun comprendra que je suive la pente même du projet gouvernemental en mettant surtout l'accent sur les dénationalisations.

Toutefois, je voudrais d'abord évoquer rapidement les moyens que vous prétendez utiliser pour donner aux entreprises une compétitivité nouvelle.

Le but est certes louable! Par la stabilisation des charges sociales, par une politique de désinflation permettant aux entreprises de mieux maîtriser leurs coûts, c'est dans cette voie que les gouvernements de la gauche

s'étaient engagés - avec un succès reconnu par l'ensemble des experts internationaux !

Ces résultats risquent, hélas, d'être remis en cause par les moyens que vous entendez utiliser.

Pour vous, en effet, les choses sont claires : Si les entreprises françaises ne sont pas compétitives, c'est parce que le coût de la main d'oeuvre est trop élevé et que les salariés français sont trop bien protégés.

D'où une politique destinée à abaisser le niveau des salaires, celui de la protection sociale et à opérer la dérèglementation la plus vaste possible en matière de droit du travail.

Le "SMIC-jeune" que vous nous annonciez hier, les mesures présentées aujourd'hui dans votre loi d'habilitation: exonération des charges sociales des entreprises pour tous les jeunes, extension des contrats à durée déterminée, du travail temporaire, du travail à temps partiel - les dispositions que vous nous annoncez pour

demain enfin : révision des seuils, suppression de l'autorisation administrative pour les licenciements économiques, concourent toutes à l'abaissement du coût de la main d'oeuvre dans notre pays.

Une telle politique est bien évidemment régressive sur le plan social : elle vise à revenir non seulement sur ce qu'avaient été les acquis des salariés français au cours des cinq ans de gouvernement de la gauche, mais même plus largement sur tout ce qui avait été obtenu en matière sociale au cours de trente dernières années.

La précarité qu'entraînerait fatalement une telle politique, personne ne l'a mieux décrite que l'actuel Ministre de l'emploi, M. Philippe SEGUIN, dans un rapport écrit en 1979. Je vous conseille, Monsieur le ministre, de vous y reporter.

Régressive sur le plan social, cette politique peut-elle, au moins, être efficace économiquement ?

Je suis persuadé du contraire.

En matière de salaires, de protection sociale, de relations du travail, les conditions de concurrence entre les entreprises françaises et allemandes sont loin d'être au bénéfice de ces dernières. Pourtant celles-ci demeurent plus performantes. C'est que la compétitivité des entreprises peut dépendre de bien d'autres facteurs:

Ces facteurs sont : l'investissement industriel, l'effort d'innovation et de recherche, une qualification élevée des salariés et une participation véritable à la vie de l'entreprise.

Sur le marché mondial il existe deux types d'entreprises réellement compétitives.

Les premières se sont celles d'un certain nombre de pays, les nouveaux pays industriels, où le niveau des salaires est tel - je n'ose parler des droits salariés - que les

coûts de production sont dérisoires. Est-ce vers ce modèle que vous voulez tendre Monsieur le ministre ?

Et puis, il y a les entreprises qui compensent le haut niveau de rémunération de leurs salariés, les droits importants dont ils disposent, par une technologie élevée, par une qualification particulièrement importante de leurs collaborateurs. C'est vers ce modèle qu'il nous faut tendre.

Cela suppose, un effort prioritaire d'investissement. Et de ce point de vue, prenez bien garde que les mesures tendant à freiner les salaires, loin de concourir au développement de l'investissement, ne constituent au contraire un obstacle

De même, l'avenir des entreprises dépend de la capacité d'engagement et de créativité dont les salariés sont capables de faire preuve dans leur travail.

Or comment voudrait-on que des salariés,

dont on aurait contribué à précariser la situation à l'extrême, soient capables d'apporter vraiment leur talent créateur dans l'entreprise?

C'est pourquoi je redoute, Monsieur le Ministre, que cette fraction du patronat, souvent d'ailleurs la moins dynamique et la moins compétitive, qui vous pousse dans la voie de la régression sociale, ne plonge notre pays dans celle de la régression économique.

Pour ce qui concerne les socialistes, en tous cas, je répète que nous avons une vision toute autre : celle d'une entreprise de haut niveau où la compétitivité soit fondée sur le développement technologique; où la formation des salariés, leur participation à la gestion de l'entreprise, loin d'être perçues comme des charges, constituent autant de facteurs de productivité.

*

* *

B) LES DENATIONALISATIONS

Quand, il y a cinq ans, à cette même tribune, j'ai proposé à la représentation nationale d'élargir le champ du secteur public en nationalisant un certain nombre d'entreprises industrielles et financières, c'est parce que la France s'était engagée dans un interventionnisme constant qui était aux antipodes de l'économie mixte.

L'Etat intervenait sans vue d'ensemble, toujours trop tard, épongeant les pertes de certaines entreprises sur le dos du contribuable, et laissait aux capitaux privés les profits des secteurs prospères. C'est parce que nous ne voulions plus de cette socialisation de dupes que nous avons confié à la communauté nationale des entreprises importantes. Elles ont été choisies en fonction de leur rôle stratégique et quelle que soit leur situation financière.

En 1981, comme en 1946, comme en 1936, comme sous la Monarchie, la politique de nationalisation a toujours répondu à un principe : restituer à la Nation des biens qui, par leur rôle et leur importance, doivent servir l'intérêt général.

En cinq ans, c'est-à-dire en un laps de temps exceptionnellement court, cette politique nous a permis de donner à la France ce surcroît de dynamisme industriel qui lui faisait défaut.

L'unicité d'actionnariat et l'adaptation des équipes ont rendu possibles des rapprochements qui étaient bloqués auparavant par des affrontements stériles. Les rectifications de frontière indispensables à la rationalisation des moyens de production et à la mise en oeuvre de stratégies efficaces ont été effectuées. Les groupes ont été recentrés sur leurs points forts.

J'observe toutefois, en matière bancaire, que si les restructurations ont été réalisées, l'effort de rationalisation est simplement amorcé. Il doit nécessairement

accompagner toute baisse des taux.

L'Etat, a su assumer ses responsabilités d'actionnaire.

Après un déficit de près de 8 milliards en 1982, les 5 groupes industriels nationalisés par la loi du 11 février 1982 ont connu un excédent de 4 milliards 480 millions en 1984 et supérieur à 5 milliards en 1985. Tous ont un solde positif, alors que seule la C.G.E. était dans cette situation en 1982.

Sur le plan social, toutes les suppressions d'emploi ont donné lieu à des plans pour éviter, au maximum, les licenciements. Des possibilités de reclassement interne ont été développées et utilisées prioritairement à toute autre issue.

Nos entreprises nationales, tout en jouant le jeu de la concurrence, sont investies de responsabilités particulières quant à notre redressement industriel. Elles possèdent des traits qui en font une réalité originale. Les

services rendus à l'économie et à la collectivité nationale sont incontestables : des paris industriels souvent gagnés, un souci de modernisation permanent, un effort d'investissement plus élevé que la moyenne, un mode de gestion associant les représentants des salariés aux décisions.

Ces qualités nous les retrouvons, fort heureusement, dans de nombreuses entreprises privées. Mais force est de reconnaître qu'elles sont particulièrement concentrées dans le secteur public.

Dès lors, pourquoi renoncer à un mode de gestion industrielle qui a fait ses preuves ?

Croit-on sérieusement que la dénationalisation de Renault réglerait, par exemple, un seul des problèmes de la régie ?

En réalité, les partisans de la dénationalisation systématique poursuivent un autre objectif. Leur démarche est d'abord idéologique.

Vous voulez substituer au modèle d'économie mixte, qui a grandement contribué à notre développement depuis 1945, un modèle ultra-libéral à l'exemple de la Grande-Bretagne actuelle.

A voir les résultats de cette politique, on nous permettra de défendre avec force et intransigeance nos choix et nos conceptions.

La situation britannique est, en effet, un bel exemple d'aveuglement idéologique. Ni les Etats-Unis, ni le Japon - pour prendre deux exemples qui devraient être chers au coeur des

libéraux - n'ont succombé à un tel aventurisme.

La collectivité japonaise à travers le MITI, l'Etat fédéral américain par le biais des programmes militaires et spatiaux, dynamisent des pans entiers de leur industrie nationale, en particulier dans les secteurs de pointe. Et que dire des méthodes protectionnistes des gouvernements de ces deux pays ? La Communauté européenne ne cesse d'en pâtir.

Vous savez bien que la privatisation britannique n'a en rien résolu les problèmes de débouchés d'industrie comme l'aéronautique et, plus encore, la construction navale. C'est naturel puisque l'Etat britannique demeure le principal, et parfois même le seul, client de ces firmes.

*

°La recherche

L'engagement économique et industriel de la puissance publique dans des pays qui se réclament pourtant du libéralisme est particulièrement net en matière de recherche.

Permettez-moi à cet égard, de m'inquiéter des silences de la récente déclaration de politique générale du ministre. Des silences qui sont au moins aussi révélateurs que les pétitions de principes.

Silence sur les droits de l'homme, alors même que l'on crée un secrétariat d'Etat sur ce sujet.

Silence sur la prévention de la délinquance tandis que la justice est ramenée au rang de simple auxiliaire de la police.

Silence sur la recherche enfin. Un silence qui se comprend lorsqu'on analyse le

collectif budgétaire. Je me demande, en effet, pourquoi on a conservé, au sein du gouvernement, un responsable de ce secteur ! Son principal outil d'intervention, le fonds de la recherche et de la technologie, a pratiquement disparu. L'Anvar et le fonds industriel de modernisation ont également été frappés. L'INRA est affectée et le C.N.R.S. laminé.

Un programme aussi essentiel qu'Euréka subira nécessairement le contre-coup de ces réductions budgétaires. De même, la filière électronique est touchée ce qui va affaiblir des firmes comme Thomson et Bull pourtant soumises à une rude concurrence internationale.

Au nom de son idéologie libérale, le gouvernement sacrifie des éléments essentiels de notre avenir, il handicape la compétitivité française pour les prochaines années. Cet aveuglement, vous ne le retrouvez ni aux Etats-Unis, ni au Japon, ni en Allemagne fédérale où, en dépit des options de ces gouvernements, les crédits consacrés à la recherche-développement demeurent importants.

Ces choix sont d'autant plus préoccupants que vous affichez, en contre-partie, les dotations supplémentaires pour la sidérurgie.

Or, dans ce domaine, vous vous êtes bornés à mettre en oeuvre, de manière anticipée, des décisions que le gouvernement précédent avait négocié à Bruxelles avec nos partenaires ! Il s'agit non seulement d'une petite tromperie à l'égard de l'opinion française, mais, plus gravement, d'un manque d'égard pour nos partenaires européens que vous avez placé devant le fait accompli.

Comme lorsque vous avez imposé une dévaluation inutile et néfaste, vous montrez ainsi fort peu de respect pour la discipline communautaire. Craignez que la France n'en subisse demain le contre-coup !

Oui, le gouvernement affaiblit la France.

Il a créé les conditions d'une reprise

de l'inflation.

Il tourne le dos aux solidarités européennes.

Il s'apprête, à présent, à brader nos principales entreprises, celles qui forment le coeur de notre puissance financière et industrielle.

La politique de dénationalisation que vous entendez mettre en oeuvre aura, en effet, trois conséquences majeures.

*

° lère conséquence : les acquis sociaux remis en
cause

D'abord une remise en cause des acquis sociaux. Car, que va-t-il advenir des modalités de gestion des entreprises nationales ? Qui peut encore croire au serpent de mer de la participation que vous traînez avec vous depuis les origines mêmes de la Vème République ? Pourquoi feriez-vous demain ce que vous n'avez jamais réalisé hier en dépit de promesses maintes fois réitérées ?

Qui peut croire que vous vous souciez d'associer les salariés à la gestion, alors même que vous entendez en finir avec la démocratisation que nous avons engagée ?

Ayez le courage de proposer la suppression de la loi de démocratisation plutôt que de prétendre la maintenir alors même que vous la videz de son contenu!

[*]

° 2ème conséquence : une spoliation

A cette première conséquence, s'en ajoutera une seconde, encore plus grave et sur laquelle vous me permettrez de m'étendre. Il s'agirait, en effet, d'une forme de spoliation de la collectivité nationale.

En premier lieu, bien sûr, parce que les entreprises vendables sont celles qui sont en bonne santé. Où trouverez vous des acquéreurs pour les secteurs en difficulté ? Vous continuerez pour eux à faire appel à la solidarité nationale. En revanche, les firmes remises à flot grâce à l'effort des contribuables, vous allez les donner à des intérêts particuliers alors qu'elles dégagent à nouveau des profits.

C'est une forme de spoliation. Cela revient à donner le pas à des intérêts financiers privés sur l'intérêt national !

Et naturellement, une fois ce mauvais coup réalisé, vous pourrez constater avec tartufferie que les nationalisations sont une mauvaise chose puisque les entreprises restant dans ce secteur sont en perte!

On en revient à la pire des nationalisations : celle des pertes!

Bien que vous vous en soyez défendu durant la campagne électorale, vous mettez, en réalité, en oeuvre le rapport de Maître LOYRETTE.

Le même cabinet d'avocats qui rédigeait les amendements de l'opposition lorsqu'elle s'attachait à défendre les actionnaires des groupes nationalisés, prépare les modalités de rachat. Leurs clients s'enrichiront ainsi deux fois.

Je ne doute pas, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, qu'ils vous en seront reconnaissants !

Permettez-nous, permettez à la gauche,

de défendre dans cette enceinte l'intérêt public. Nous avons même pu lire, il y a quelques semaines, dans la presse que la reprise de Paribas était en passe d'être conclue par les membres du groupe qui, il y a cinq ans, avaient organisé la "sortie" de Paribas-Suisse du groupe.

Oui, Mesdames et Messieurs de la majorité! : la morale publique cela existe. Craignez que le pays ne vous le rappelle bientôt!

Dans ce rapport LOYRETTE il est clairement indiqué que la privatisation des entreprises nationales n'est réalisable que si leur coût est attractif.

L'exemple britannique est là pour illustrer la portée d'une telle recommandation. Il prouve à quel point sont bradées - je dis bien bradées - les entreprises nationales.

Les télécommunications britanniques ont été vendues 50 pences l'action. Or, il y a eu cinq fois plus de souscriptions que d'actions disponibles ! Ce qui fait qu'en quelques heures le

cours de l'action a presque doublé pour atteindre 94 pences.

Un organe de presse aussi mesuré que le "Financial-times" a pu écrire, à propos de cette opération, que le gouvernement de Madame THATCHER avait vendu l'entreprise nationale de télécommunications - je cite - "pour 1 milliards 300 millions de livres de moins que la valeur initiale sur le marché boursier". Cet exemple n'a, hélas, rien d'exceptionnel. Je dirais même que c'est la règle. Une filiale de l'équivalent britannique de notre commissariat à l'énergie atomique qui produit des radio-isotopes a vu ses actions souscrites 24 fois. Les actions des ports britanniques auraient pu être cédés 35 fois.

Ces rapports sont très supérieurs à ceux communément observés lors d'émissions de titres correctement évalués.

Voilà concrètement, comment sont bradées des entreprises nationales. Voilà quelle est la réalité de la dénationalisation.

J'ajoute que même en tenant compte du spectaculaire élargissement du marché financier français - que nous devons, permettez-moi de le souligner, à la gauche - il ne représente malgré tout que le quart du marché britannique.

Comment espérer dès lors lui faire absorber tout ce que vous prétendez lui proposer?

Chacun voit bien quelles manipulations sont dès lors possibles. Craignez, Mesdames et Messieurs de la majorité, que tous vos amis ne sachent pas résister aux tentations.

Craignez, Monsieur le ministre, que la rigueur morale que vous souhaitez, et dont vous n'êtes donc pas assuré, n'aille pas de soi!

Craignez qu'avant peu une voix s'élève à nouveau dans vos rangs pour dénoncer, comme hier, le règne "des copains et des coquins"!

Le risque de bradage, en ce qui concerne les entreprises françaises, est d'autant plus grand qu'elles possèdent deux caractéristiques

particulières.

Sachez que nous nous sommes appliqués à indemniser justement les actionnaires privés des entreprises nationalisées en 1982-83 et que nous ne laisserons pas les contribuables être demain plus maltraités de quelque façon que ce soit que les actionnaires d'hier.

En premier lieu, elles sont sous-capitalisées ce qui rend leur rachat d'autant plus aisé, en particulier pour des groupes étrangers rivaux. Car, contrairement à ce que vous affirmez, les risques de prise de contrôle de nos établissements par des intérêts étrangers sont réels.

C'est notre indépendance nationale qui se trouve ainsi menacée. Et c'est particulièrement vrai dans le secteur bancaire.

L'évolution contemporaine est, nous le savons tous, implacable. Ou bien nous imposons des entreprises nationales capables de rivaliser sur les marchés mondiaux. Ou bien le contrôle du

capital de ces entreprises nous échappera tôt ou tard au profit d'intérêts étrangers plus puissants.

Dans l'état actuel de la réglementation, Monsieur le ministre, il n'existe aucune disposition que vous puissiez opposer à une prise de contrôle par une entreprise de la Communauté Européenne. J'ajoute que seul le contrôle des changes - que, comme par hasard, vous êtes en train de démanteler complètement ! - peut être efficace pour tenir à distance des entreprises étrangères à la C.E.E.

A cet égard, il est important de savoir précisément quel contrôle des investissements étrangers en France vous comptez maintenir. Quelles dispositions pratiques, le gouvernement compte-t-il arrêter dans ce domaine?

La seconde caractéristique des grandes entreprises françaises tient aux pratiques de cooptation et d'ententes qui sont de règle entre nos principaux industriels et financiers.

Nul n'a oublié la composition des conseils d'administration avant les nationalisations. Une poignée d'hommes se partageaient, par cooptation, la réalité du pouvoir. Le P.D.G. de Saint Gobain siégeait parmi les administrateurs de Suez et réciproquement. On retrouvait au Conseil d'Administration de Rhône Poulenc les PDG de Saint-Gobain, Moët-Hennessy, Paribas, P.S.A., B.S.N. et Péchiney.

Quant au conseil d'administration de Péchiney, il comprenait les PDG du Crédit Lyonnais, du Crédit Commercial de France, de la Compagnie française des pétroles, de Paribas et de la C.G.E.

On était vraiment entre soi, et c'est à nouveau entre soi que l'on se prépare à récupérer des entreprises assainies et redressées.

Oserez-vous nous dire que c'est cela la loi du marché ? C'est plutôt la loi du clan. Elle n'est pas conciliable avec l'idée que nous nous faisons de la Nation.

[*]

° 3ème conséquence : la paralysie des entreprises

La troisième conséquence des mesures de dénationalisation sur laquelle je voudrais mettre l'accent, concerne la gestion même des entreprises concernées.

Lors de la nationalisation, j'avais ici même appelé l'attention des élus sur la nécessité d'aller vite afin de ne pas paralyser des firmes qui jouent un rôle majeur dans notre vie économique. Voilà pourquoi, notamment, nous avons retenu les formules les moins susceptibles de contentieux juridiques. Et d'ailleurs, contrairement aux prédictions des Cassandres, aucun procès n'a été intenté à l'Etat français.

La rapidité et la clarté qui sont possibles en matière de nationalisations, ne le sont guère pour le processus inverse. Le gouvernement prévoit d'étaler son action tout au long de la législature.

Cela signifie que cinq années durant la répartition exacte du capital de ces entreprises sera incertain. Les présidents des firmes, et l'encadrement demeureront en attente, ignorant quand le gong résonnera pour eux, ignorant l'évolution de leur actionnariat.

Il en résultera une fragilisation durable, non seulement de notre appareil industriel, mais aussi de notre appareil financier et bancaire.

Toute négociation d'accords internationaux risque fort, par exemple, de se trouver paralysée.

Et ce délai de 5 ans, prévu par le gouvernement, menace d'ailleurs d'être un minimum.

Un autre risque d'allongement des délais et d'incertitude pour les entreprises, résulte aussi de la méthode retenue par le gouvernement.

En effet, votre mentor Maître LOYRETTE

jugeait, dans son rapport, dangereux et inopportun le recours aux ordonnances en matière de dénationalisations. Il écrivait même, je cite :

"L'annulation totale ou partielle d'une loi prise sur la base d'une ordonnance, alors que l'opération aura été engagée, risque de créer une situation juridique inextricable".

Vous n'avez donc même pas la sagesse d'écouter les avis juridiques de vos propres amis.

Et vous avez aussi oublié, semble-t-il, vos propres analyses politiques, pourtant récentes.

N'est-ce pas M. François d'AUBERT qui indiquait à cette même tribune, en novembre 1985, que toute dénationalisation suppose, je le cite, "une absolue unité de points de vues entre le Premier ministre et le président de la République". Dans le cas contraire, nous expliquait-il, la dénationalisation sera source de conflits.

Pourquoi avoir, aujourd'hui oublié ces
propos d'hier ?

Soyez donc cohérents et attendez qu'un
nouveau septennat s'ouvre pour poser ce problème!

*

*

*

Monsieur le ministre d'Etat,

Mes chers collègues,

Après un mois d'action du gouvernement les Français, éberlués, découvrent que la cohabitation n'est pas ce qu'ils supposaient. Nombre d'entre eux avaient rêvé d'un illusoire gouvernement des centres. Ils se retrouvent avec une droite dogmatique qui se complait dans l'idéologie.

Ils retrouvent des méthodes inadmissibles que l'on croyait disparues.

Le gouvernement, soucieux d'agir à la hussarde, se permet de traiter cavalièrement le Parlement.

Durant la campagne électorale, l'opposition d'alors avait promis du nouveau. Les Français voient l'Etat RPR se reconstituer à

marches forcées. On l'a vu dans la composition du gouvernement comme lors de la répartition des fonctions dans notre assemblée. Les dirigeants de l'UDF en sont déjà à se demander s'ils n'ont pas fait un marché de dupes.

Tout cela en un mois. En un mois seulement !

Je ne sais pas si, comme l'a titré un quotidien parisien, le gouvernement est "mollement dur". Même si vous prenez quelques précautions, et d'abord celles que vous imposent la cohabitation, il est clair que, sur le fond, vous ne cédez rien. On peut donc tout craindre pour demain.

On a en effet l'impression d'une équipe qui se prépare fébrilement à de nouvelles échéances électorales en distribuant cadeaux et prébendes aux groupes de pression sur lesquels elle s'appuit.

Le patronat aura été le premier servi. A la place de l'innovation et de la conquête des marchés, il retrouve les facilités de l'érosion

monétaire. Il aura suffi qu'il demande pour obtenir une dévaluation que nos partenaires européens étaient unanimes à juger inutile et que le marché désavoue.

Ensuite, c'est au tour des fraudeurs et des spéculateurs de bénéficier des faveurs du gouvernement. Non seulement leurs profits illégaux sont légitimés, mais en plus ils retrouvent le charme trouble de l'anonymat pour effectuer des transaction en or !

Comme l'aurait pu dire François MAURIAC:
"Il y a du lingot dans ce gouvernement!".

Les antennes de groupes financiers attirés par la curée qui se prépare, sous prétexte de dénationalisation, fleurissent à Paris. Avec plus de discrétion que dans l'audiovisuel, c'est le même ballet qui se danse autour des banques et des grandes industries françaises que celui que chacun peut observer autour de nos chaînes de télévision.

Ceux qui ont joué hier contre leur pays se voient invités à venir participer au partage des dépouilles. Ils seront ainsi gagnants deux fois, et même trois fois si l'on prend en compte vos prochaines réformes fiscales.

Est-ce le nouveau tiercé de la France ?

Oui, Monsieur le ministre, mieux vaut lorsque vous gouvernez, avoir caché son or en Suisse qu'être en infraction de stationnement. Mieux vaut avoir spéculé contre le franc, qu'avoir gagné au Loto.

Toutes ces mesures ont, en commun,

qu'elles favorisent le redémarrage d'une inflation que la gauche avait su maîtriser et réduire.

Après la rigueur revoici venir l'heure des facilités. Comme en 1974 et 1975, lorsque la gestion de M. Jacques CHIRAC avait provoqué un tel déséquilibre de notre économie que M. GISCARD D'ESTAING dû demander à M. Raymond BARRE de venir y mettre bon ordre.

Les succès enregistrés dans la lutte contre l'inflation ont notamment pu être obtenus - et je crois être bien placé pour en témoigner - grâce au blocage, puis au contrôle des prix. Nous avons, en ce domaine, pu utiliser des instruments mis en place par le général de Gaulle.

En vous privant de cet outil, alors même que vous permettez à de nouvelles pressions inflationnistes de se développer, vous faites courrir à notre économie un risque majeur.

Nul ne peut s'y tromper. A voir vers qui vont vos faveurs, on comprend au profit de qui sont prises les mesures que vous entendez imposer

dans la précipitation.

Vos méthodes sont inacceptables. Votre texte, je l'ai montré, est irrecevable en raison de son contenu, comme en raison de son inconstitutionnalité.

Nous estimons que votre politique ne sert ni l'intérêt de la France, ni celui des Français. Voilà pourquoi, ^{mes chers collègues} je vous demande de dire qu'il n'y a pas lieu à débattre.